



VILLAGE DE MEMRAMCOOK

540, RUE CENTRALE STREET
MEMRAMCOOK, NB E4K 3S6

village@memramcook.com
<http://village.memramcook.com>

Tél. : (506) 758-4078
Télec. : (506) 758-4079

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le 13 décembre 2011, à 18 h 30, à l'Édifice municipal.

Présences : Donald O. LeBlanc - Maire
Yolande LeBlanc - Maire suppléante / Conseillère générale
Raoul Boudreau - Conseiller
Don (Barber) LeBlanc - Conseiller
Adrice LeBlanc - Conseiller
Claude Gautreau - Conseiller
Emery Bourque - Directeur général
Monique Bourque - Secrétaire municipale
Caroline LeBlanc - Directrice des finances

Absence : Georges R. Gaudet - Conseiller

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Donald O. LeBlanc, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 40.

2. **Constatation du quorum**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**
Proposé par Yolande LeBlanc
Appuyé de Claude Gautreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé suite à l'ajout, soit au 12.b)
Constitution du conseil à huis clos. Adoptée à l'unanimité.

5. **Transfert du fonds de fonctionnement du service eau et égouts au fonds de réserve d'immobilisation eau et égouts**

Traité à la réunion du 12 décembre 2011.

6. **Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve d'immobilisation général**

Traité à la réunion du 12 décembre 2011.

7. Budget du fonds de fonctionnement général 2012

- a. Revenus
- b. Services de protection
- c. Services de transports
- d. Services récréatifs et culturels
- e. Services d'urbanisme et mise en valeur du territoire
- f. Service d'hygiène
- g. Administration générale
- h. Services financiers

Proposé par Yolande LeBlanc

Appuyé de Raoul Boudreau

Que le conseil municipal de Memramcook adopte le budget du fonds de fonctionnement général pour l'année 2012 au montant de 4 929 110 \$, que la somme de 3 495 239 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année 2012 et que le taux d'imposition soit de 1,3812 \$ conformément au paragraphe 5.01(3)(b) de la *Loi sur l'impôt foncier*. Le Conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposable en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire du Village de Memramcook. **(3 pour, 3 contre – Adrice LeBlanc, Claude Gautreau, Don (Barber) LeBlanc) Rejetée.**

Compte tenu que le conseil n'a pu s'entendre sur certains items du budget et que pour cette raison le budget n'a pu être approuvé, le maire souligne que les délibérations du budget devront être continuées dans la nouvelle année.

8. Budget du fonds de fonctionnement du service eau et égouts 2012

Traité à la réunion du 12 décembre 2011 (aucune résolution adoptée).

9. Nomination du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011

P11 – 12 – 352

Proposé par Yolande LeBlanc

Appuyé de Raoul Boudreau

Que la firme Paul L. Bourque & co./cie soit nommée vérificateur pour la municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011 selon l'article 74(2) du chapitre M-22 de la *Loi sur les municipalités*. **Adoptée à l'unanimité.**

10. Contrat de conciergerie 2012 – soumissions reçues

Compte tenu que le contrat pour le service de conciergerie à l'édifice municipal prend fin au 31 décembre 2011, des annonces ont été publiées pour demander des soumissions pour l'année 2012.

P11 – 12 – 353

Proposé par Adrice LeBlanc

Appuyé de Don (Barber) LeBlanc

Que la municipalité octroie le contrat de conciergerie de l'édifice municipal au soumissionnaire ayant soumissionné le prix le plus bas, soit 250 \$ par semaine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. **Adoptée à l'unanimité.**

11. Lieu inesthétique – 643, rue Centrale – mise à jour

La secrétaire municipale explique que de la nouvelle information a été présentée à l'administration concernant cette propriété. Un individu s'est montré très intéressé à

acheter la propriété qui est prévue d'être démolie le jeudi 15 décembre. Toutefois, le conseil avait autorisé par résolution la démolition de la maison (réunion du 24 octobre). Afin de travailler dans l'intérêt de garder ce bien-fonds dans la municipalité, l'administration a envoyé une lettre au propriétaire leur demandant de rencontrer certaines exigences pour démontrer le sérieux de leur affaire et de confirmer par le 9 décembre leurs intentions. Aucune réponse n'a été reçue par cette date, donc nous allons procéder tel que prévu avec la démolition qui aura lieu le 19 décembre 2011.

12. a) **Permis d'alcool – demande de l'équipe les *Acadiens de Memramcook* – mise à jour**

Le directeur général explique que le président de l'équipe, monsieur Guy Alexandre Charest, a communiqué avec lui pour demander si la municipalité serait d'accord qu'il fasse une demande pour une licence d'alcool pour la saison entière au lieu d'une licence pour événement spécial pour chaque partie jouée (telle qu'était la résolution du conseil du 21 novembre 2011). Monsieur Charest a informé le directeur général que la prime d'assurance est triplée si l'équipe demande pour une licence temporaire et il a seulement droit à deux événements par année. Il ajoute que l'équipe prévoit s'incorporer et prendre ses propres assurances. Ceci fera en sorte que l'équipe est le seul responsable pour dommages, répercussions, etc. Il suggère que l'équipe et la municipalité signe une entente pour rendre le tout officiel. Les membres du conseil posent quelques questions de clarification. Suite aux discussions, le conseil est d'accord avec la nouvelle demande de l'équipe et mandate l'administration de formuler et signer une entente.

P11 – 12 – 354

b) **Constitution du conseil à huis clos**

Proposé par Yolande LeBlanc

Appuyé de Raoul Boudreau

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

c) *Article 10.2 (4)f) de la Loi sur les municipalités – information concernant les consultations juridiques données à la municipalité par un avocat*

Article 10.2 (4)g) de la Loi sur les municipalités – litiges ou litiges éventuels pouvant toucher la municipalité

P11 – 12 – 355

d) **Retour en réunion extraordinaire**

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de Yolande LeBlanc

Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**

e) **Adoption de résolution(s)**

Aucune.

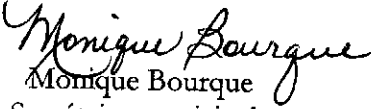
13. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu dans la nouvelle année, à moins de situations d'urgence.

14. Levée de la réunion

Il est proposé par le conseiller Adrice LeBlanc de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 11.

Donald O. LeBlanc
Maire


Monique Bourque
Secrétaire municipale